

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux 2G/3G/4G

Près de 30 000 sites 4G en service au 1^{er} mai 2017

Maisons-Alfort, le 4 mai 2017 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1^{er} mai, **34 425 sites sont autorisés, dont 29 792 en service**, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus.

Au mois d'avril, les demandes d'autorisations des sites 4G ainsi que leurs mises en service ont poursuivi leur progression :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** se sont accrues de **2,4 % (3,1 % pour mars 2017)** ;
- les **mises en service de sites 4G** ont augmenté de **1,9 % (2,3 % le mois dernier)**.

En France, 4 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- 25 858 sites¹** sont autorisés pour la 4G dans la **bande 800 MHz (+ 3 % sur un mois)**.
- 21 427 sites** sont autorisés pour la 4G dans la **bande 1 800 MHz (+ 4,6 % sur un mois)**.
- 22 470 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz (+ 2,5 % sur un mois)**.
- 970 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz (+ 1,6 % sur un mois)**.

En avril, les nouvelles autorisations en bande 1800 MHz demeurent dynamiques, avec une croissance de + 4,6 % (2,4 % pour l'ensemble des bandes de fréquences).

Pour mémoire, la bande 700 MHz n'est actuellement disponible pour le très haut débit mobile que dans quelques zones ouvertes le 6 avril 2016. Plus d'informations sur ces zones et les prochaines phases de déploiement : <http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/la-bande-700-mhz/carte-interactive-du-deploiement/#menu2>

Outre-Mer, **1 469 antennes sont autorisées** pour la 4G en application des décisions de l'ARCEP pour le déploiement de la 4G dans plusieurs territoires :

- 801 sites sont autorisés dans la bande 800 MHz.**
- 1 065 sites sont autorisés dans la bande 1 800 MHz.**
- 333 sites sont autorisés dans la bande 2,6 GHz.**

Un nouvel opérateur, Telco OI, a commencé son déploiement au cours du mois d'avril à La Réunion dans la bande 1800 MHz.

Le bilan des sites 4G **mis en service** en métropole s'établit comme suit :

1. Bouygues Telecom (11 693 sites, + 51 en avril)
2. SFR (11 459 sites, + 337 en avril)
3. Orange (11 226 sites, + 409 en avril)
4. Free Mobile (8 169 sites, + 101 en avril)

¹ Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

Cet observatoire du déploiement des réseaux mobiles est disponible en version cartographique pour suivre les déploiements dans les différents territoires : <http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public administratif placé auprès du ministère de l'Économie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise notamment l'implantation des sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Retrouvez-nous sur :



facebook.com/agence-nationaledesfrequences



twitter.com/anfr



dailymotion.com/anfr



flickr.com/anfr



linkedin.com/company/anfr